

## Compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016 – 20 h

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Sylvie Devès, Sylvain Hiel, Jean Pellet, Alain Camus, Michèle Padovani, Damien Lentier.

Absents : Noëlle Bidault qui donne procuration à Sylvie Devès et Nadine Gaillard qui donne procuration à Marie-José Roux.

Secrétaire de séance : Sylvie Devès

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre est approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

### Ordre du Jour

**1<sup>er</sup> délibération** : la commune doit passer une convention avec Monsieur TROI pour le déplacement de la conduite des eaux usées. Les travaux s'élèvent à 3 400,20€ : 60% à la charge de la commune, 40% à la charge de Mr Troi. Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

**2<sup>ème</sup> délibération** : Madame le Maire explique à son conseil que la Communauté de Communes a mis en conformité ses statuts en intégrant le transfert de compétences obligatoires et optionnelles prévu par la loi NOTRe et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés).
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté.
- Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme sous forme d'une Société Publique Locale pour gérer les offices de tourisme les C.deC. Beaume-Drobie et Pays des Vans en Cévennes. Le conseil d'administration sera composé de conseillers communautaires et d'une présidente, Madame Doladille. La directrice de l'Office de Tourisme de Beaume-Drobie devient directrice de cette structure. Le siège social sera aux Vans.

Compétences optionnelles :

- Création, aménagement et gestion de la Maison de Services aux Publics (MSAP).

Le Conseil valide à l'unanimité les nouvelles compétences de la Communauté de Communes.

**3<sup>ème</sup> délibération** : Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention de passage avec la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre pour le GRP (Grande Randonnée de Pays) des Alauzas.

**4<sup>ème</sup> délibération** : mise en sécurité des groupes scolaires. A la suite d'un diagnostic de la gendarmerie et du Plan de Prévention et Mise en Sécurité (PPMS), des aménagements doivent être installés à l'école et à la cantine :

- Modification des systèmes de fermetures des classes
- Un téléphone dans chaque classe
- Une alarme intrusion
- Un visiophone
- Une caisse de survie (nourriture, eau, pharmacie...)

Le Conseil autorise Madame le Maire à faire une demande de subventions avant le 31 octobre.

**5<sup>ème</sup> délibération** : le Conseil autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour le prêt de liseuses (livre numérique).

**6<sup>ème</sup> délibération** : à la suite du changement de percepteur, le Conseil décide à l'unanimité le versement de l'indemnité au nouveau percepteur.

**7<sup>ème</sup> délibération** : A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter la taxe d'aménagement pour le moment.

**8<sup>ème</sup> délibération** : A l'unanimité, le Conseil autorise Madame le Maire à signer une convention avec Kevin Dupuis pour le déneigement aux taux horaire inchangé de 60€.

## Questions diverses

Le dossier de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est, pour l'heure, en attente.

Il a été évoqué la possibilité de mettre un ralentisseur devant l'école et au Roussillon.

Cette année, le Noël des enfants de Gravières et des Salelles se fera dans la salle des Salelles et sur inscription.

La séance est levée à 22h30